

Conditions générales de vente pour les livraisons de tickets et d'accessoires – TeamAxess

Documents d'impression

Les compositions, planches d'impression, lithographies, films et planches réalisés par photographie, les moules d'estampage, ainsi que les autres moyens mis à la disposition pour la production - réalisés par AXESS AG - restent la propriété inaliénable d'AXESS AG, même si le client en règle la valeur en partie ou intégralement. Cette disposition s'applique aussi aux moyens auxiliaires de travail qui ont été mis à la disposition par une autre entreprise sur ordre d'AXESS AG.

Qualité

AXESS AG garantit une utilisation sans encombre des tickets livrés sur les caisses d'émissions et les lecteurs de contrôle. Les dispositions concernant le stockage et la durée d'utilisation conseillée des produits concernés doivent être respectées. Lors du stockage et de l'utilisation, les tickets et cartes à puce sont sujets aux effets du vieillissement. AXESS AG recommande de respecter attentivement les conditions d'utilisation en fonction du type de cartes. Il s'agit de valeurs indicatives à ne pas dépasser :

Tickets code-barres :	3 jours
Cartes Oneway :	30 jours
SmartCard lite :	6 mois
SmartCards réinscriptibles :	24 mois

Des écarts de couleurs dus à la matière et à la production peuvent se produire dans une même livraison ou bien d'une livraison à une autre. Les épreuves et les échantillons de tickets n'ont donc qu'une valeur indicative en ce qui concerne les couleurs réelles des tickets livrés. Les tickets en plastique sont largement résistants à la rupture et à l'arrachement dans une plage de températures de - 20°C à + 50°C. Les indications concernant les conditions et les durées de stockage sont imprimées sur les emballages.

Livraison

Toutes les marchandises livrées ou prestations fournies restent la propriété d'AXESS AG jusqu'au paiement intégral. La livraison a lieu pour le compte et aux risques et périls du client à l'adresse de livraison indiquée sur la confirmation de commande. Si aucune adresse n'a été communiquée pour la livraison, l'adresse de la facture est en même temps l'adresse de livraison. Des livraisons de produits imprimés en plus ou en moins, pouvant aller jusqu'à 15% du tirage commandé, doivent être acceptées par le client et font l'objet d'une facturation exacte. Nous nous réservons le droit de procéder à des livraisons partielles. AXESS AG ne peut être rendu responsable pour les défauts d'impression et d'exécution que le client n'a pas détectés sur les épreuves qu'il a considérées comme bonnes à l'impression. Des modifications de composition demandées par téléphone ou par télégraphe sont exécutées par AXESS AG, sans que la responsabilité soit engagée en

Adresse

TeamAxess France SARL
24, route de Nanfray
74960 Cran-Gevrier

Contact

Tél. : + 33 (0) 4 50 10 24 90
Fax : + 33 (0) 4 50 52 41 36
www.teamaxess.com
commercial@teamaxess.com

Infos

SARL au capital de 38.200 €
RCS Annecy B 430 214 403
Code APE 7112B

CGV

Les conditions générales de vente sont consultables sur notre site Internet.

ce qui concerne l'exactitude. Les commandes qui ont été réalisées comme production spécifique au client ne peuvent pas être modifiées à partir de la confirmation de commande et doivent être acceptées entièrement.

Retard de paiement

Les conditions de paiement indiquées au verso s'appliquent. En cas de retard de paiement, AXESS AG a le droit de facturer des intérêts de retard du montant des taux d'intérêt débiteurs des banques d'affaires pour les crédits sur compte courant. Les paiements sont considérés comme effectués lorsque le montant à régler est crédité sur l'un des comptes bancaires indiqués sur nos factures.

Garantie

La période de garantie se voit limitée à la date inscrite sur l'emballage, elle ne peut toutefois excéder les 2 ans. AXESS AG répond des défauts qui apparaissent dans les 3 mois suivant la livraison et qui sont dus à des circonstances qui remontent à avant la date de livraison, à l'exclusion de tout autre recours, et ce en remettant les produits en état ou bien en fournissant une autre livraison au choix du client. Les réclamations doivent en tout cas être signalées par écrit immédiatement après apparition du défaut, en fournissant une description du défaut et en joignant des échantillons de la marchandise contestée. La marchandise remplacée devient la propriété d'AXESS AG Ceci s'applique aussi dans le cas où les tickets livrés par AXESS AG sont prévus pour une utilisation sur des systèmes qui n'ont pas été livrés par AXESS AG, où ces tickets présentent un taux de défauts de fonctionnement supérieur à la moyenne lors de l'émission sur des appareils d'émission ou bien lors de l'utilisation sur les lecteurs et où ces défauts sont dus clairement à une qualité défectueuse des tickets livrés. AXESS AG doit fournir la preuve éventuelle que les défauts - objet de la réclamation - ne viennent pas de la qualité défectueuse des tickets livrés. Les obligations indiquées ci-dessus deviennent caduques si AXESS AG prouve pendant un délai approprié que les défauts éventuels de fonctionnement ne sont pas dus à une qualité défectueuse des tickets livrés.

Réclamation

Les réclamations concernant des défauts d'impression ou des quantités de livraison doivent être formulées par écrit dans les 8 jours suivant la réception des marchandises. Les pièces faisant l'objet de la réclamation doivent être conservées jusqu'au règlement de la réclamation et doivent être envoyées sur demande à AXESS AG ou à un tiers indiqué par AXESS AG, aux risques et périls du client dans leurs emballages d'origine.

Dommmages-intérêts

Les recours en dommages-intérêts sont limités au montant de la facture. Des recours en dommages-intérêts autres que ceux qui sont indiqués expressément dans ce contrat d'achat / confirmation de commande, notamment pour dommages aux biens ou dommages consécutifs, ainsi que les recours pour des dommages venant des conseils donnés, de la participation à la préparation de l'utilisation, etc. sont exclus. Si AXESS AG ne peut réaliser à temps des livraisons ou des prestations pour des raisons qui lui sont imputables et que pour cette raison la configuration des appareils ne peut pas être mise en service pour les tâches du client, le client

Adresse

TeamAxess France SARL
24, route de Nanfray
74960 Cran-Gevrier

Contact

Tél. : + 33 (0) 4 50 10 24 90
Fax : + 33 (0) 4 50 52 41 36
www.teamaxess.com
commercial@teamaxess.com

Infos

SARL au capital de 38.200 €
RCS Annecy B 430 214 403
Code APE 7112B

CGV

Les conditions générales de vente sont consultables sur notre site Internet.

peut demander des dommages-intérêts de la valeur de livraison restante pour chaque semaine achevée de retard, toutefois à concurrence maximum de 5 % du prix d'achat de la livraison restante. Les motifs de retard pour lesquels AXESS AG n'est pas responsable sont la force majeure, en particulier mobilisation, guerre, soulèvement, grève et lock-out. Des recours pour vices de fabrication ne peuvent être formulés tant que le client est en retard de paiement ou si les marchandises livrées ont été utilisées d'une manière non conforme à l'usage. Les conditions de la livraison d'origine s'appliquent aussi pour les livraisons de remplacement.

Droit d'auteur et droit de reproduction

Les droits d'auteur relatifs aux projets réalisés par AXESS AG ainsi que le droit de reproduction restent la propriété de AXESS AG. En ce qui concerne le droit de reproduction de toutes les épreuves mises à la disposition par le client ou bien de toutes les images d'impression, textes ou types de texte, etc., commandés par le client, le client est seul responsable. Dans la mesure où AXESS AG est détenteur des droits de jouissance en terme de protection des droits d'auteur et des prestations pour les produits livrés ou des parties de ces produits, le client n'acquiert à la réception de la livraison que le droit de diffuser les produits livrés (§ 16 Loi sur les droits d'auteur) ; en outre, les droits de jouissance, en particulier le droit de reproduction, restent la propriété intégrale de AXESS AG. AXESS AG a le droit exclusif d'utiliser les moyens de reproduction réalisés par ses soins (composition, films etc.) et les produits d'impression pour la réalisation de tickets. AXESS AG n'est pas tenu de vérifier si le client a le droit de reproduire les épreuves d'impression mises à la disposition par ce dernier ou de les utiliser de la manière prévue, mais il est autorisé à supposer que le client détient tous les droits nécessaires pour l'exécution de l'ordre vis-à-vis de tiers. Le client s'engage à dédommager AXESS AG pour tous les recours soulevés par des tiers en raison de violations des droits d'auteur, des droits de protection des prestations, d'autres droits de protection commerciaux ou bien des droits de protection de la personne. AXESS AG doit signaler de tels recours sans retard au client et lui notifier le litige en cas de procédure juridique. Si, suite à cette notification, le client ne participe pas à la procédure comme liticonsort à côté de AXESS AG, AXESS AG a le droit de reconnaître la revendication du demandeur et de se dédommager auprès du client sans tenir compte de la légitimité du recours reconnu.

Validité des offres

Nos offres sont sans engagement. Sous réserve d'erreurs. Une commande n'est considérée comme acceptée par AXESS AG qu'après envoi d'une confirmation de commande écrite. Les offres sont valables en principe 4 semaines à partir de leur date d'établissement.

Impression de nom ou de marque

AXESS AG est autorisé à imprimer son nom de firme ou sa marque sur les produits à imprimer, même sans autorisation spéciale du client.

Modification du contrat/Attribution de juridiction

Pour être valables, les accords annexes doivent être validés par écrit. Les conditions commerciales générales du client ne peuvent en aucun cas prévaloir. Une non communication de modification de conditions

Adresse

TeamAxess France SARL
24, route de Nanfray
74960 Cran-Gevrier

Contact

Tél. : + 33 (0) 4 50 10 24 90
Fax : + 33 (0) 4 50 52 41 36
www.teamaxess.com
commercial@teamaxess.com

Infos

SARL au capital de 38.200 €
RCS Annecy B 430 214 403
Code APE 7112B

CGV

Les conditions générales de vente sont consultables sur notre site Internet.

commerciales par le donneur d'ordre ne peut être interprétée comme une acceptation de la part du preneur d'ordre. AXESS AG peut transmettre à un tiers - en entier ou en partie - les droits et obligations découlant de ce contrat. Le droit applicable est le droit autrichien (droit intérieur). La juridiction compétente est exclusivement le tribunal compétent sur le fond à Salzbourg (Autriche).

Domaine de validité objectif

Ces conditions générales pour les livraisons de tickets et d'accessoires ne sont valables que pour les supports de données et les accessoires conventionnels (tickets). Le hardware, les logiciels et les supports de données électroniques, ainsi que d'autres livraisons de marchandises et d'autres prestations sont exclus.

Adresse

TeamAxess France SARL
24, route de Nanfray
74960 Cran-Gevrier

Contact

Tél. : + 33 (0) 4 50 10 24 90
Fax : + 33 (0) 4 50 52 41 36
www.teamaxess.com
commercial@teamaxess.com

Infos

SARL au capital de 38.200 €
RCS Annecy B 430 214 403
Code APE 7112B

CGV

Les conditions générales de vente sont consultables sur notre site Internet.